

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 2 octobre 2023 à 18 heures 30 minutes

Etaient présents : **Mme S. LEMOINE, Maire – Mr J. TETARD - Mme C. TOUSSAINT – Mme J. LEGAGNEUX - Adjoint**
Mme E. LADANY, Mr D. COTTIN, Mme A. FERRAND, Mr C. GAUCHARD, Mr F. PESQUET - Conseillers municipaux

Pouvoirs :

Monsieur LAURENT C. (Adjoint) donne procuration à Madame TOUSSAINT C. (Adjointe)

Madame PONT M. (Conseillère) donne procuration à Madame LEGAGNEUX J. (Adjointe)

Madame LECLERC L. (Conseillère) donne procuration à Madame LEMOINE S. (Maire)

Monsieur LEROY S. (Conseiller) donne procuration à Madame FERRAND A. (Conseillère)

Madame SAUVANET V. (Conseillère) donne procuration à Madame LADANY E. (Conseillère)

Monsieur DUBOC E. (Conseiller délégué) donne procuration à Monsieur TETARD J. (Adjoint)

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Mme LADANY Emeline est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente une nouvelle association de notre Village « Les P'tits Potes » dont 3 membres sont présents ce soir afin de se présenter et de présenter l'association. Le but est de dynamiser et animer le village avec un premier évènement sportif (tournoi de basket) et de pouvoir verser d'éventuels bénéfices à des associations. L'objectif est l'entraide avec d'autres associations qui le souhaiteraient en partenariat avec les commerces et la Mairie.

LETTRES ET INFORMATIONS

- Madame le Maire fait la liste des déclarations préalables déposées ou acceptées depuis l'avant dernier conseil municipal,
- Madame le Maire fait lecture de la lettre de remerciement pour la subvention 2023 du Comité des Fêtes et des Anciens Combattants,
- Monsieur Cochet remercie la Mairie pour le prêt de la friteuse lors de leur rassemblement des « Nez de cochons »,
- Madame LECLERC Laurence remercie la Mairie pour son attention lors de l'anniversaire de sa mère qui a pris 100 ans,
- L'association « Les P'tits potes » utilisera le gymnase pour organiser un tournoi de basket le 8 octobre 2023. L'affiche est disponible sur le Facebook de la Mairie,

- Madame le Maire fait lecture du courrier de deux jeunes de Saint-Vincent qui ont failli allumer un feu sur notre commune et qui s'excusent de ces actes inconscients et remercient Madame le Maire pour la sanction légère,
- Concernant la marnière, tous les comptes-rendus ont été transmis à la DDTM. Une première estimation de rebouchage a été effectuée et se monterait à 380 000 € minimum,
- Vendredi 13 octobre aura lieu un exercice de « fr alerte » afin de tester ce système d'informations dans le cadre des journées de la Résilience,
- Suite à la fermeture de Lafarge, les repreneurs d'une partie du terrain sont l'entreprise Salamandre en partenariat avec l'entreprise Kerauzen qui produit du carburant de synthèse à partir de l'électricité renouvelable. Ces nouvelles entreprises devraient générer environ 5000 emplois sur site,
- Madame le Maire fait le rappel du déroulé d'Octobre Rose qui se trouve sur la page Facebook de la Mairie,
- Le centre de loisirs estival s'est bien déroulé et l'année prochaine une éventualité sur 6 semaines sera étudiée selon le calendrier des vacances,
- Le restaurant scolaire organise divers repas à thèmes sur les différents continents,
- Madame le Maire échange avec les membres du conseil municipal autour du rapport d'observation sur la gestion de la Communauté Urbaine depuis sa création,

DELIBERATIONS (prises à l'unanimité sauf mention contraire)

- L'association « Les P'tits Potes », nouvellement créée, souhaiterait obtenir une subvention de démarrage et une seconde exceptionnelle pour bien débiter leur activité. Les conseillers décident de leur attribuer 250 € pour le démarrage et une subvention exceptionnelle de 450 €. Une commission est d'ailleurs prévue la semaine prochaine afin de réétudier l'attribution des subventions,
- L'association de tennis de table présente une demande de subvention exceptionnelle afin de renouveler son matériel surtout les tables. Les conseillers décident de financer ces achats à hauteur de 1200 € par le versement de la subvention demandée (8 voix pour et 1 abstention),
- Madame le Maire est autorisée à signer la convention Actes et tous les documents nécessaires afin que les documents concernant le CCAS puissent être dématérialisés au même titre que les documents du budget communal,
- Madame le Maire est autorisée à signer l'acte concernant la constitution de servitude sur les parcelles cadastrées section AA n°45 et n°102 à destination de GRDF qui supportera les frais d'acte,
- Les conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention avec Séminor et optent pour la proposition de gestion directe des logements réservés,
- Après débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (nécessaire à l'élaboration du PLUi », les conseillers voudraient s'assurer que la zone industrialoportuaire sera bien défalquée des objectifs de territorialisation. Dans le cadre du plan de mobilité, il serait bon de développer et au moins maintenir les lignes de transport collectif dans les communes rurales,
- Madame le Maire est autorisé à signer la convention Ludisport pour l'année scolaire 2023-2024,
- Madame le Maire est autorisée à signer les conventions du Centre de loisirs pour les mercredis de septembre 2023 à février 2024 ainsi que pour les vacances d'octobre 2023 et de février 2024,
- Les conseillers valident l'élection du nouveau président de la CLECT,

- Les conseillers valident l'évaluation des charges proposée par la CLECT relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune d'Angerville l'Orcher,
- Les conseillers valident l'évaluation des charges proposée par la CLECT relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'informations et de l'innovation numérique avec la commune de Notre-Dame-du-Bec,
- Les conseillers valident l'évaluation des charges proposée par la CLECT relatives au transfert de l'aire de camping-car de Saint-Jouin-Bruneval,
- Les conseillers valident l'évaluation des charges proposée par la CLECT relatives au transfert du crématorium de la Ville du Havre,
- Les conseillers décident d'attribuer la prime pour le pouvoir d'achat aux agents stagiaires et titulaires de notre commune et aux contractuels de plus de deux ans d'un montant de 300 € versée en octobre 2023 sur la partie complémentaire du RIFSEP. En sont exclus, les agents concernés mais en arrêt de longue maladie ou longue durée,
- Les conseillers valident un nouveau tarif de restauration scolaire pour les aînés souhaitant déjeuner en cantine sur réservation d'un montant de 5.50 € le repas,
- Les conseillers valident le transfert de crédits suivants afin d'alimenter notre section de fonctionnement au compte Bâtiments :

		DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	Chapitre 023	-10 100.00 €	C/752	1 148.00 €
			C/756	2 142.00 €
	C/615221	24 289.00 €	C/70878	10 899.00 €
	Total	14 189.00 €	Total	14 189.00 €
Investissement	C/2115 OP/146	-10 100.00 €	CHAP 021	-10 100.00 €
	Total	-10 100.00 €	Total	-10 100.00 €

- Les conseillers valident les devis suivants :

• Drivecase	Alcotest	771.22 € HT
• Truspeed	Cinémomètre	4 199.00 € HT
• Graphic'Estuaire	Bulletins	1 500.00 € HT
• Graphic'Estuaire	Cartes de vœux	208.80 € HT
• Graphic'Estuaire	Calendriers	1 839.54 € HT
• Graphic'Estuaire	Graphiste	390.00 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers demandent quand sera entretenue la propriété Debray qui crée des nuisances en extérieur. Madame le Maire précise qu'un constat d'huissier a été effectué et la famille en a été informé.

La séance est levée à 20 heures 55 minutes.